

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
LUNDI 07 AVRIL 2025**

**PRESENTS :**

Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN - Alain REDINGE - Marc RENAC - Damien SAUVETRE - Patricia STALDER - Pascale TEITGEN – Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

**ABSENTS EXCUSES :**

Peggy MURPHY donne procuration à Alain REDINGE

**ABSENTS NON EXCUSES :**

Romain DORCHY - Christina HAGEN – Andréa MADERT - Fabrice ARNOULD

**Secrétaire de séance :**

Aline BOUCHEZ, adjoint administratif

**NOUVEL ORDRE DU JOUR : AJOUT D'UN NOUVEAU POINT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Devis de Monsieur Thierry BERMONT pour le feu d'artifice prévu le 12 juillet 2025**

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RESTRUCTURATION ET RENOVATION DE LA SALLE DES FETES :**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel ci-dessous correspondant aux travaux de restructuration et de rénovation de la salle des fêtes :



Maitre d'ouvrage :  
REDINGE Alain, Maire  
03 82 62 17 14 - 06 51  
57 52 09  
genese@wanadoo.fr



Pour toute question relative à la constitution des dossiers  
Contact :  
Romain LAMBOUR, Responsable Subventions  
03 87 36 70 57  
romain.lambour@economiz-encat.fr

Commune de GAVISSE  
Plan de financement prévisionnel

**Restructuration et rénovation de la salle polyvalente et culturelle**

Dépenses		Recettes		Statut du dossier de subvention	
Etudes (montants estimatifs)	Montant €/HT	Etudes	Montant en €	Part en %	
Assistance à maîtrise d'ouvrage Economiz-Erazi	9 626,40 €	Communauté de Communes Cattenom et Environs	10 810,00 €	5,80%	A solliciter
Maitrise d'oeuvre Bet2C	14 960,00 €	Département de la Moselle Ambition Moselle	93 198,20 €	50,00%	Sollicité
Diagnostic amiante et plomb APAVE	1 650,00 €	Région Grand Est Coup de pouce rural	12 000,00 €	6,44%	Sollicité
<b>Total études</b>	<b>26 236,40 €</b>				
Estimation MOE Bet2C					
Lot 1 - VRD, démolition	28 560,00 €				
Lot 2 - Ventilation, électricité, plomberie	43 300,00 €				
Lot 3 - Corps d'états architecturaux	88 300,00 €				
<b>Total travaux</b>	<b>160 160,00 €</b>				
		Subvention Totale Excomptée HT	116 008,20 €	62,24%	
		Autofinancement HT	70 388,20 €	37,76%	
<b>Total HT</b>	<b>186 396,40 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>186 396,40 €</b>	<b>100,00%</b>	
TVA 20 %	37 279,28 €	Autofinancement TTC	107 667,48 €		
<b>Total TTC</b>	<b>223 675,68 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>223 675,68 €</b>		

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Maire à demander le fonds de concours de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 5.80 %, Ambition Moselle (Département de la Moselle) à hauteur de 50% et Coup de pouce rural (Région Grand Est) à hauteur de 6.44%.

*20h05 : Arrivée de Monsieur Christian WAGNER, Conseiller Municipal.*

### **PRISE DE COMPETENCE « SANTE LOCALE », COMPLEMENTS A LA COMPETENCE « ACTION SOCIALE » ET ACTUALISATIONS LEGALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-37, L. 5211-17 et L. 5211-20,

Vu l'article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/1-029 en date du 23 octobre 2023,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 10 décembre 2024 approuvant la dernière modification des statuts de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 4 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la CCCE telle que présentée en annexe, comportant la prise de la compétence « Santé locale », des compléments à la compétence « Action sociale » et divers actualisations légales et réglementaires notamment relatives à la compétence « Organisation de l'accueil du jeune enfant »,

Considérant que, dans une approche d'intérêt communautaire des problématiques de promotion de la santé, de prévention des risques de santé, de politiques de soins et d'accompagnement médico-social, il semble pertinent de procéder au transfert de compétence « santé locale » à la CCCE, comme suit :

- **Prise de la compétence « Santé locale » :**

Actions de promotion et soutien en matière de santé locale :

Mise en œuvre, suivi et accompagnement d'un contrat local de santé,

- Dispositif de soutien aux professions de santé,
- Actions de prévention en matière de santé mentale.

Considérant par ailleurs que dans le cadre des intérêts du territoire en matière d'habitat, il semble pertinent de compléter la compétence « Action sociale » de la CCCE comme suit :

- **Compléments à la compétence « Action sociale » :**

- Conventonnement avec les services étatiques en matière de rénovation de l'habitat et mise en œuvre des actions en résultant (conseil, aide à l'instruction de dossier de rénovation etc.),
- Dispositif de soutien à destination des particuliers pour l'accompagnement à la rénovation de l'habitat,

Considérant enfin les dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment issues de la loi du 18 décembre 2023 créant un article L. 214-1-3 dans le Code de l'action sociale et des familles afin d'instituer les « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, nécessitant d'actualiser en conséquence la compétence « Organisation de l'accueil du jeune enfant » sans toutefois en modifier substantiellement le fond,

Considérant le projet de statuts modifiés ci-annexé,

Considérant cet exposé,

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCCE telle que présentée en annexe, comportant le transfert de la compétence « Santé locale », des compléments à la compétence « Action sociale » et divers actualisations légales et réglementaires notamment relatives à la compétence « Organisation de l'accueil du jeune enfant ».

### **DEVIS DE THIERRY BERMONT – ARTIFICIER : FEU D'ARTIFICE DU 12 JUILLET 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le devis de Thierry BERMONT – artificier pour le feu d'artifice qui aura lieu le 12 juillet 2025, organisé par le Cercle des Jeunes.

Le devis s'élève pour un montant de 2150 € TTC.

Fait et affiché à Gavisse, le 8 avril 2025.  
Le Maire, Alain REDINGE